

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230329-24 : FIN_89504 BUDGET BAT RUE DE VIRE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2023 du budget annexe du BAT RUE DE VIRE s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de **501 911,78 €** dont :

- 61 000,00 € en Section de Fonctionnement,
- 440 911,78 € en Section d'Investissement.

Il présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation : +18,8 k€ par rapport au CA 2022 dont +3,8 k€ en prestations de services, +6,2 k€ de remboursements de frais, -3,1 k€ de charges énergétiques, + 10,4 k€ de réserves	28 341,61 €	70-Remboursement de charges et revenus des immeubles : -3,1 k€	15 000 €
012-Charges de personnel :	500 €	75-Revenus des immeubles : -2,8 k€	46 000 €
66-Charges financières (intérêts de l'emprunt) :	811 €		
042-Dotations aux amortissements :	500 €		
023-Virement à la section d'investissement :	30 847,39 €		
TOTAL DF	61 000 €	TOTAL RF	61 000 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
21-Immobilisations corporelles :	2 770 €	13-Subvention Etat – RAR 2022	136 500 €
23-Travaux : dont 718 € de RAR 2022	13 718 €	13-Subvention Région – contrat de territoire – RAR 2022	217 018 €
16-Cautions	1 250 €	16-Cautions :	1 250 €
16-Remboursement capital emprunt:	14 450 €	1068-Excédent de fonctionnement 2022 capitalisé :	54 796,39€
001-Déficit d'investissement 2022 reporté	408 723,78 €	021-Virement de la section de fonctionnement :	30 847,39 €
		040-Dotations aux amortissements :	500 €
TOTAL DI	440 911,78 €	TOTAL RI	440 911,78 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe « BAT RUE DE VIRE »,
- **DE FIXER** à 6 220 € le montant de la participation du budget annexe « BAT RUE DE VIRE » au budget principal pour 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230329-20230329-24_DEL-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023